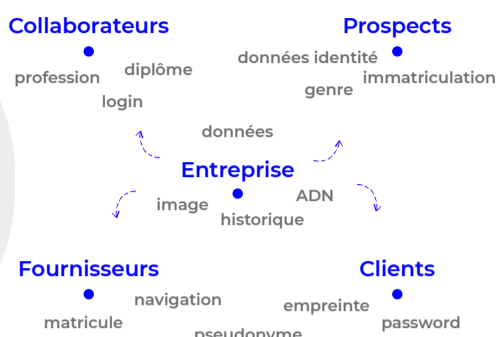


4 étapes pour être conforme au RGPD

Le RGPD c'est quoi ?

- Règlement Général sur la Protection des Données applicable depuis mai 2018
- Contrôle renforcé par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite de leurs données
- Toutes les entreprises doivent garantir un niveau de sécurité adapté au risque numérique. Nécessité d'Information et transparence vis-à-vis des fournisseurs, clients, collaborateurs...



La **CNIL** est en charge de faire respecter ce règlement et d'appliquer les sanctions en cas de manquement :

jusqu'à
20
millions d'euros



jusqu'à
4% du chiffre d'affaires
annuel mondial

Comment être en conformité au RGPD ?

✓ La CNIL préconise de suivre 4 étapes

1



Constituez un registre de vos traitements de données.

2



Faites le tri dans vos données.

3



Respectez le droit des personnes.

4



Sécurisez vos données.

Zoom sur étape 1 :

Que doit comporter le registre des traitement de données ?

pour chaque activité principale de votre entreprise



Recrutement



Paie de mes collaborateurs



Fichier de prospection commerciale



Listing clients pour envoi de newsletter



Les catégories de données traitées (nom, âge, sexe, numéro de tél...)



Les objectifs de traitement de ces données



Les personnes habilitées à y accéder (dans votre entreprise ou en externe)



Les méthodes de sécurisation de ces données

Privaciz Coach vous accompagne dans votre mise en conformité.

Privaciz Coach, c'est l'alliance de nos meilleurs experts RGPD et d'un outil performant pour vous aider à établir ce registre des traitements de données



La mise à disposition d'un coach par téléphone pour assister votre DPO ou responsable de traitement dans la construction du registre demandé par la CNIL.



Un outil collaboratif simple d'utilisation permettant à toutes les parties prenantes de contribuer à la complétude de ce registre.